



## Bonnes Vacances

### ACTUALITÉS

- Edito - Horaires et coordonnées ..... p 2
- Vie municipale..... p 3
- Conseil municipal..... p 4 à 5
- Budget ..... p 6 à 7
- Infos municipales..... p 8 à 11

### VIE DU VILLAGE

- Associations..... p 12 à 16
- Vie communale ..... p 17 à 18

## SOMMAIRE

### INFOS PRATIQUES

- Environnement-Sécurité ..... p 19

### PAGES DE COUVERTURE

- Buste de Marianne et blason ..... p 1
- Fête de l'école..... p 20

## LE MOT DU MAIRE



Enfin l'été et le temps des loisirs. C'est aussi l'occasion de faire un premier bilan des changements apportés à la vie scolaire de nos enfants : le nombre de classes réduit à trois n'a pas perturbé nos petites têtes blondes et ceci grâce à l'équipe enseignante qui a su s'adapter. La restauration scolaire, assurée par un nouveau prestataire, a satisfait parents et enfants. Les opérations d'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications, rue du Moulin, sont quasiment terminées et seront bientôt suivies de la réfection de la voirie. La micro-crèche « Baby-village » accueillera les enfants de 0 à 3 ans dès septembre 2019.

Dans ce bulletin, vous pourrez lire des informations détaillées ainsi qu'une présentation synthétique des finances de la commune, élaborée par les services fiscaux. L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture et de bonnes vacances.

Le Maire, Monica LEMEILLEUR

## Horaires et jours d'ouverture au public

- Secrétariat de mairie (3 rue de la mairie)

**Attention horaires modifiés :** Lundi de 17 h à 18 h 30. Mardi et jeudi de 16 h à 18 h 30

- L'Agence Postale (5 bis rue de la mairie)

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h

- Cabinet d'infirmières (5 bis rue de la mairie)

Florence MOUCHARD et Fabienne CRUCHET vous accueillent au cabinet du lundi au vendredi de 7 h à 7 h 15 et de 18 h à 18 h 15 (sauf jours fériés)

En dehors de ces plages horaires, vous pouvez les contacter au 02.32.35.01.40 pour prendre RDV

- Déchèterie de St Laurent à Guichainville

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : Le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19h et du mardi au samedi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19h. Le dimanche de 9 h à 13 h

Du 1<sup>er</sup> nov. au 31 mars : Le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h et du mardi au samedi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h. Le dimanche de 9 h à 13 h

## Mairie du Val-David

3 rue de la mairie - 27120 LE VAL-DAVID

☎ : 02 32 67 03 09

Courriel : mairievaldavid@orange.fr

<http://levaldavid.evreuxportesdenormandie.fr/>

## École du Val-David

1bis chemin de l'église - 27120 LE VAL-DAVID

☎ : 02 32 67 88 54

Courriel : ecolevaldavid@wanadoo.fr

## Agence Postale

5 bis rue de la mairie - 27120 LE VAL-DAVID

☎ : 02 32 26 10 76

## FERMETURES ANNUELLES

Agence postale :

- Fermée du 13 au 28 juillet inclus
- Réouverture le mardi 30 juillet 2019

Mairie :

- Fermée du 10 au 31 août inclus
- Réouverture le lundi 2 septembre 2019

**Cabinet d'infirmière :**

Une permanence est assurée pendant les congés d'été. La prise de rendez-vous se fait au numéro habituel.

### Etat-civil



#### NAISSANCES

Benjamin BRODU ..... le 24/01/2019



#### DÉCÈS

Raymonde DEVÉ LEBRET ..... le 07/03/2019  
 Claire DELAHAYE DUBOIS ..... le 08/03/2019

### Protection des données personnelles

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, ne nous permet plus de publier des informations vous concernant sans votre accord. En conséquence, si vous souhaitez apparaître dans la rubrique « Etat civil » ou la rubrique « Bienvenue » (pour les nouveaux habitants), il vous est demandé de remplir le **formulaire d'accord de publication en mairie.**

#### Quelques chiffres :

- Coordonnées : 48° 59' Nord 1° 15' Est
- Altitude : Min. 98 m – Max. 148 m
- Superficie : 6,79 km<sup>2</sup>
- Population : 764 habitants au 01/01/2017

#### DATES À RETENIR

Foire à la puériculture ..... 12/10/2019  
 Thé dansant ..... 13/10/2019  
 Marché de Noël ..... 16/11/2019  
 Loto ..... 17/11/2019  
 Repas des anciens ..... 01/12/2019  
 Arbre de Noël de l'école ..... 20/12/2019  
 Vœux du maire ..... 18/01/2020

### TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Vidanges toutes fosses

Cyril LESIMPLE

14 rue St Pierre

27220 GROSSŒUVRE

Tel : 02 32 31 29 34

Port : 06 50 66 28 96

### RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement est une démarche civique obligatoire.

L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16<sup>ème</sup> anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec le livret de famille, la carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2<sup>ème</sup> nationalité (le cas échéant).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.

### REMONTÉE D'INFORMATION À LA MAIRIE

Soyons acteurs pour signaler à la mairie une situation nécessitant une intervention sur le domaine public (chaussée dégradée, éclairage défectueux, signalisation détériorée, mobilier urbain endommagé, encombrants, animal perdu...). **N'oubliez pas de mentionner le lieu exact et, si possible, de transmettre une photo.** Ce qui permettra de centraliser les informations et réduire les délais d'intervention.



### ÉLECTIONS EUROPÉENNES (Le Val-David)

607 inscrits, 349 votants, 341 exprimés

- Prenez le pouvoir ..... 105
- Renaissance ..... 77
- Europe écologie ..... 29
- Union de la Droite et du Centre ..... 22
- La France insoumise ..... 22
- **Envie d'Europe écologique et sociale** ..... 15
- Printemps européen ..... 13
- Les Européens ..... 13
- La Reconquête ..... 10
- Ensemble pour le Frexit ..... 9
- Partie animaliste ..... 7
- Urgence écologie ..... 6
- Alliance jaune ..... 4
- Lutte ouvrière ..... 3
- Patriotes et gilets jaunes ..... 2
- Partie pirate ..... 1
- **Pour l'Europe des gens** ..... 1
- À voix égales ..... 1
- Espéranto ..... 1

ELECTRO-MENAGER

ELECTRICITE GENERALE

TELE - HIFI - VIDEO

### Ets LEBRUN - MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite

Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant

55 rue du Chanoine-Boulogne

St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

SÉANCE DU 14 JANVIER 2019Rachat d'une partie du matériel de la MAM

Annule et remplace la délibération du 29 novembre 2018 n° 2018/40.

Mme le maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « L'eure des bambins » qui gérait la Maison des Assistantes Maternelles a cessé son activité fin septembre 2018. Il convient donc de conserver dans ces locaux un certain nombre d'électroménager et de mobilier.

**Le Conseil Municipal décide le rachat d'une partie de l'électroménager et du mobilier installés dans les locaux (liste et prix en annexe) pour un montant global de 1074€.**

Augmentation du nombre d'adjoints au maire

Mme le maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de préparer le prochain mandat et demande donc au Conseil de bien vouloir autoriser l'augmentation du nombre d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal décide :

- Le passage de deux (2) adjoints à trois (3).
- **De ne pas augmenter l'enveloppe budgétaire prévue.**

Élection d'un 3<sup>ème</sup> adjoint

Mme le maire explique au Conseil Municipal que l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint se fait à bulletin secret. Chaque conseiller à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls : .....	1
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : ....	10
Majorité absolue : .....	8

A obtenu : Monsieur Stéphane CONFAIS .....

10  
Monsieur Stéphane CONFAIS a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

SÉANCE DU 4 MARS 2019Création d'un poste d'adjoint technique

Mme le maire explique au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à raison de 4h25 hebdomadaire. Afin d'effectuer les tâches qui ne sont plus assurées depuis l'aménagement du poste d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil Municipal décide :

- **La création d'un poste d'adjoint technique à raison de 4h25 de travail hebdomadaire.**
- Ce temps de travail sera annualisé en fonction du service.

Vote du Compte Administratif 2018

Le Conseil municipal a voté le compte administratif 2018 comme suit :

## Fonctionnement

Résultat de l'exercice : .....	17 310.27 €
Résultat antérieur reporté : .....	69 532.41 €
Résultat à affecter : .....	86 842.68 €

## Investissement

Solde d'exécution : .....	-25 572.95 €
Reste à réalisé : .....	-1 074.00 €
Affectation de réserve : .....	26 646.95 €
Report : .....	60 195.73 €

Vote des Taux Communaux

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Taxe d'habitation : .....	9.46%
Taxe foncière bâti : .....	17.97%
Taxe foncière non bâti : .....	47.99%

Vote des subventions 2019 aux associations

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

CFLS .....	1 500 €
Bol d'Air du VDT .....	50 €
Judo Club .....	800 €
FCVE .....	1 400 €
Anciens Combattants .....	100 €
Psychologue école .....	50 €
Guichainville Environnement .....	50 €
ANPCEN .....	90 €
Ludothèque Louviers .....	50 €
Participation centres aérés .....	300 €
Total .....	4 390 €

Vote du Budget Prévisionnel 2019

Le Conseil Municipal a voté le Budget Prévisionnel 2019 en équilibre comme suit :

Fonctionnement : .....	478 120 €
Investissement : .....	150 205 €

SÉANCE DU 27 MAI 2019Prise de compétence « Santé » par EPN au 1er septembre 2019

Compétences d'Evreux Portes de Normandie  
Proposition d'évolution au 1er septembre 2019 avec la signature et le pilotage du Contrat Local de Santé d'Agglomération.

Confrontée comme de nombreux territoires à l'érosion de l'offre de soins, l'agglomération souhaite élaborer une stratégie santé à l'échelle intercommunale.

**Le Conseil Communautaire propose qu'EPN exerce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, une nouvelle compétence facultative relative à la santé qui comprend trois volets distincts :**

- Les actions de prévention et promotion de la santé
- **Les actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels**
- **Les actions de développement de l'économie locale en matière de santé**

Le Conseil Municipal décide émettre un avis favorable sur la prise de compétence facultative « Santé » par EPN, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

Indemnités des élus

Mme le maire explique au Conseil Municipal que son emploi du temps ne lui permet plus d'être aussi présente qu'avant, il a été convenu avec ses trois adjoints une nouvelle répartition des tâches. En conséquence, Mme le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier les taux des indemnités.

**Le Conseil Municipal décide l'application des taux suivant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 :**

Maire : .....	12.81%	1 <sup>er</sup> adjoint : .....	11.47%
2 <sup>ème</sup> adjoint : ...	11.47%	3 <sup>ème</sup> adjoint : .....	5.62%

**Attribution d'indemnité du receveur municipal**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**SIÈGE enfouissement 2<sup>ème</sup> partie rue du Moulin Annule et remplace la délibération 2018/14**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le SIÈGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

La participation communale s'élève à :

- en section d'investissement (20415) ..... 33 666.67 €
- en section de fonctionnement (61523) ..... 12 500.00 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention de participation financière.

**Défense Extérieure Contre l'Incendie - Autorisation signature convention DECI EPN**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de signer la convention pour l'entretien, le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**Aide départementale en faveur des commerces de proximité**

La vitalité de notre centre-bourg constitue un facteur

d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le Conseil Municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Le Conseil Municipal décide :

- d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.
- de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.

**Intégration de l'impasse des Hébert dans la domaine communal**

Mme le maire expose la demande, faite par les copropriétaires de l'impasse des Hébert, de cession de leur voirie et les bermes au bénéfice de la commune.

**Le Conseil Municipal décide l'intégration de l'impasse des Hébert, à titre gratuit, dans le domaine communal. Les frais de notaire seront à la charge des demandeurs.**

Le Conseil Municipal rappelle aux copropriétaires que la cession des bermes ne les exempts pas de l'entretien de celles-ci (tontes...).

**HOBART - contrat maintenance annuel du four du restaurant scolaire**

**Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition « Tranquillité » de la Compagnie HOBART pour un coût annuel de 1030 € HT auquel est appliquée une remise de 30%. Le coût total annuel est donc de 865,20 € TTC.**

**Changement des gouttières de la mairie**

Mme le maire explique au Conseil Municipal la nécessité de changer les gouttières de la mairie.

**Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de l'entreprise LEFEBVRE pour un montant global de 5 065,76 € TTC.**

**ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS HABITATIONS**

Depuis des décennies les habitants du Val David entretiennent la partie publique autour de leur habitation. Certaines personnes, habituées peut-être à d'autres méthodes, pensent que ce service doit leur être fourni par la municipalité, notamment financé par l'impôt de la collectivité. Il n'en sera pas ainsi au Val David où chacun continuera à entretenir (trottoir et caniveau) et contribuera à embellir l'environnement de nos habitations.

**Un arrêté a été pris le 1<sup>er</sup> février 2007 pour officialiser cet entretien.**

# Michel ALBERT

**VIDANGES FOSSES SEPTIQUES  
BACS DÉGRAISSEURS**

27220 Saint-Laurent des Bois  
Tél./Fax : 02 32 37 51 63 - Port. 06 12 55 51 12

**Ebénisterie JMC**

Meubles sur-mesure - Agencement  
Décapage et relooking de meubles et cuisines

2, rue des Bouleaux  
27930 LA TRINITÉ

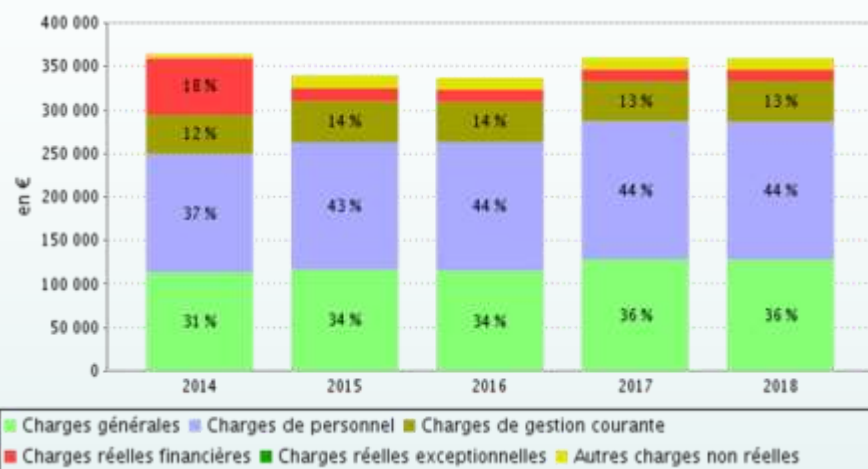
06 23 67 03 80  
ebenist27@orange.fr

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses budgétaires, quelles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
- Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...)
- Les charges exceptionnelles
- Les charges d'ordre (exemple : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement)

#### Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



En 2019, le budget de fonctionnement est réparti comme suit :

Charges générales .....	164 512 €
Charges de personnel .....	149 516 €
Gestion courantes .....	47 090 €
Charges financières .....	12 688 €
Divers .....	30 028 €
Épargne .....	47 273 €
<b>Total .....</b>	<b>451 107 €</b>

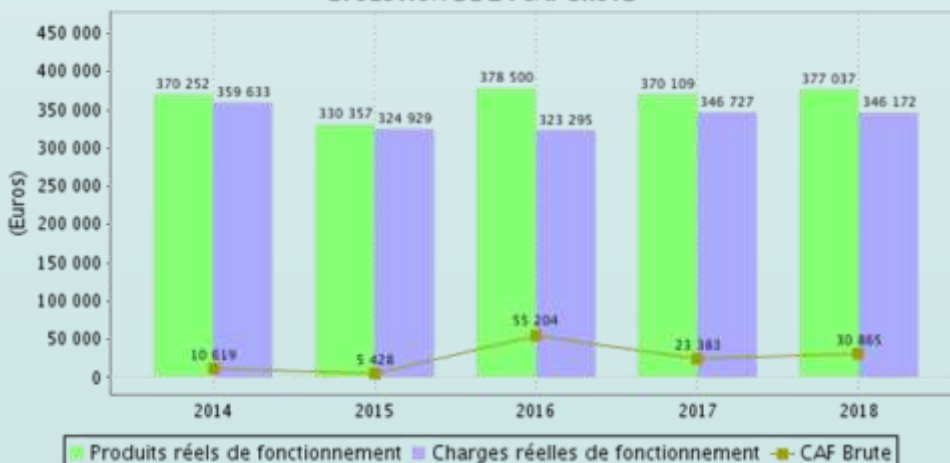
#### Repère : Montant en € par habitant pour la \*strate de référence

En € par habitant	*Strate de référence :			
	Val-David	Département	Région	National
Charges générales	168	172	172	203
Charges de personnel	209	241	238	272
Charges de gestion courante	62	129	106	109
Charges réelles financières	16	10	13	17
Charges réelles exceptionnelles	0	3	6	6

#### \*Strate de référence :

- Population : 759
- Régime fiscal : FPU (fiscalité professionnelle unique)
- Communes de 500 à 2 000 habitants

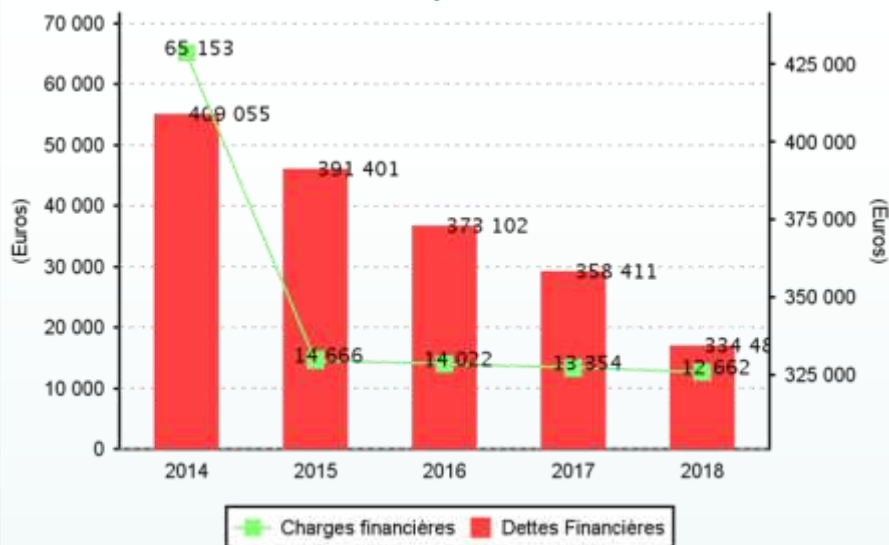
#### EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La **capacité d'autofinancement** (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. **Notre capacité d'autofinancement permet le remboursement de notre annuité d'emprunt.**

### ENDETTEMENT

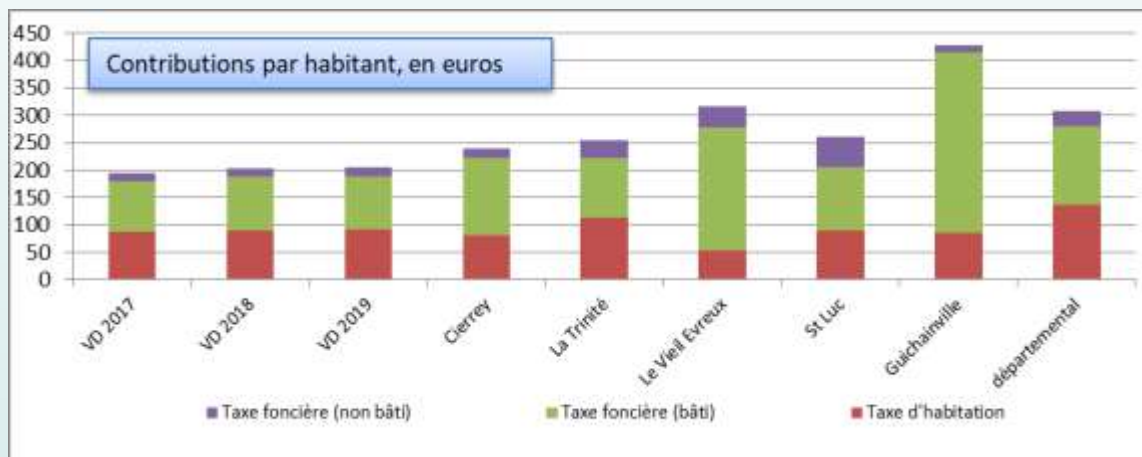
Évolution des dettes et des charges financières



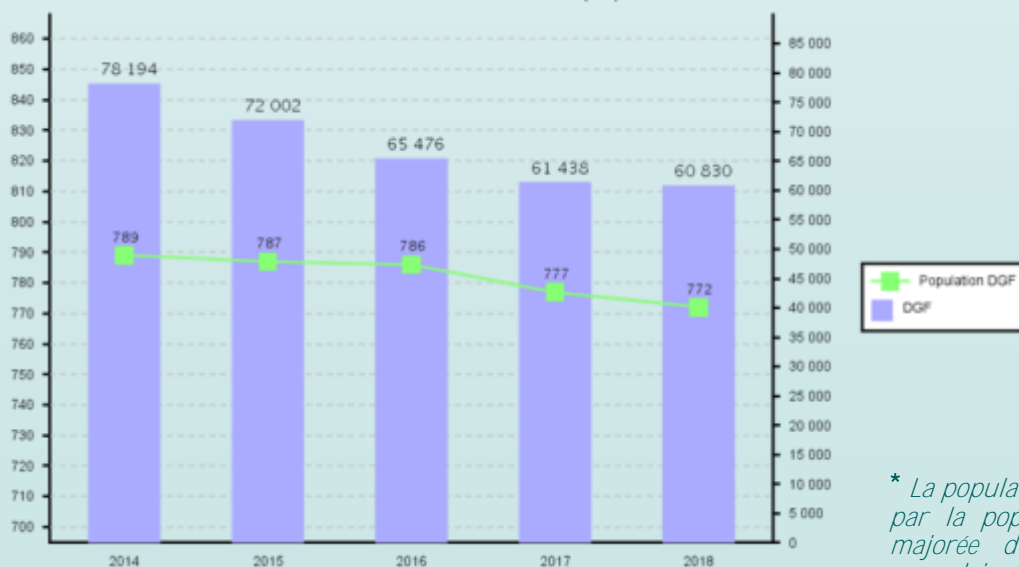
La dette liée à l'emprunt souscrit en 2014 pour participer au financement de Centre du Vieux Poirier diminue chaque année et reste largement inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales. Le capital restant dû au 31/12/2019 sera de 319 022 € (soit 420 € par habitant).

**Comparatif 2018 :**  
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes : 32 € par habitant au Val-David contre 61 €/hab. pour le département, 55 €/hab. pour la région et 70 €/hab. au niveau national.

Les taux du Val David (VD), bien qu'augmentant légèrement chaque année, demeurent inférieurs aux taux des communes voisines.



### Évolution de la DGF et de la population DGF \*



Les impôts sont complémentaires des dotations de l'état dont la principale est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Nos dépenses de fonctionnement étant difficilement compressibles, une baisse de la DGF a pour conséquence une augmentation des impôts.

\* La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire



### TRAVAUX RÉALISÉS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

L'enfouissement des réseaux électricité, éclairage et télécommunications ( 2<sup>ème</sup> partie de la rue du Moulin ) a été réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre de cette année. Les anciens poteaux EDF et Télécom doivent être retirés sous peu. La participation financière de la commune s'élève à 46167 €.



### BILAN DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le prestataire de restauration scolaire a changé dès la rentrée scolaire 2018-2019. En effet Eurest n'a pas souhaité renouveler le contrat qui nous liait depuis de nombreuses années. Nous avons donc fait appel à la société Isidor après mise en concurrence avec La Normande. Les repas sont conformes à nos attentes puisque le circuit court est privilégié. Les enfants sont satisfaits par les menus proposés. La cantine a connu une baisse inférieure proportionnellement à celle du nombre d'enfants scolarisés. La surveillance est toujours assurée par les enseignants les jours de classes. Le mercredi, l'agent de restauration encadre les enfants. Merci à Murielle et Myriam qui ont assuré l'intérim pendant les arrêts maladie.



### Voulez-vous être élu(e) au Val-David en 2020 ?

En quoi cela consiste-t-il ? Combien de temps cela prend-il ? Faut-il avoir des compétences particulières ? Comment gère-t-on la commune ? Autant de questions posées sans réponse qui vous empêchent d'être candidat(e). Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, sans engagement de votre part.

### LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L'article 7 de la section 3 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 doit être appliqué dans la commune du Val-David

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Ces horaires doivent être strictement respectés**

**GF CHAUFFAGE**  
 Au service de Votre Confort  
 Plomberie - Sanitaire  
 ☎ 02.32.36.17.07



Gilles FRECHON  
 13, chemin de la mare Aubé  
 27120 VAL DAVID

☎ 02.32.36.17.07  
 ✉ gfchauffage@yahoo.fr



## LA FIBRE OPTIQUE ( FttH : Fiber to the Home ) AU VAL-DAVID



## Déploiement

En novembre 2017, une armoire de rue PMZ (Point de Mutualisation de Zone) a été installée sur le trottoir à l'intersection du chemin de La Forêt et de la rue Grande. Depuis cette armoire un sous-traitant de SFR FttH a passé une fibre optique dans les gaines de tout le réseau enterré d'ORANGE (ex France Télécom) jusqu'au regard desservant chaque habitation et des boîtiers de raccordement abonnés ont été câblés. Voir en page 6 du bulletin de janvier 2018.



Dans les zones où le réseau filaire ORANGE est aérien, l'installation de la fibre optique ne sera réalisée qu'en fin 2019.

En avril 2019, une fibre optique principale, reliant le nœud de raccordement optique (NRO) situé au Vieil-Évreux à l'armoire de rue (PMZ) du Val-David, a été posée en souterrain, permettant ainsi la connexion de notre village à ce nouveau réseau.

## Commercialisation

SFR FttH est une filiale de la holding d'Altice France. Elle est indépendante de SFR, autre filiale d'Altice. Le réseau SFR FttH est ouvert à tous les opérateurs. Attention aux démarcheurs, trop souvent bonimenteurs, qui font du porte à porte, privilégiez les boutiques officielles (Orange, SFR, Free, Bouygues...).

- Actuellement 12 communes de l'ex-GEA sur 37 sont ouvertes à la fibre : il s'agit d'Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, Évreux, Fauville, Gravigny, Guichainville, Huest, Le Vieil-Évreux, Normanville, Parville et Saint-Sébastien-de-Morsent.

- 7 autres communes seront ouvertes à la commercialisation en octobre 2019 : Cierrey, Gauciel, Gauville-la-Campagne, La Trinité, Le Val-David, Miserey et Sacquenville. Attention, seules les zones où la fibre est en souterrain sont concernées. Pour les autres zones il faudra attendre l'installation de la fibre en aérien fin 2019. Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, le raccordement des habitations ne sera pas facturé. Sur le réseau public fibre, l'abonné ne paie que son abonnement. Certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service aux abonnés, mais ce ne sont pas des frais de raccordement. Cependant, si des travaux s'avèrent nécessaires sur la propriété privée pour acheminer la fibre jusqu'à l'intérieur de l'habitation, ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les réseaux d'électricité, de gaz ou d'eau.

Rappelons que le réseau fibre optique est totalement indépendant du réseau téléphonique existant qui appartient à Orange et qu'il n'est nullement obligatoire de s'y raccorder.

## Carte de déploiement de la fibre

L'EPN a mis en ligne une carte de déploiement régulièrement mise à jour en fonction de l'avancement des travaux. Voir le site <http://www.evreuxportesdenormandie.fr/1083-la-fibre-optique-arrive-chez-vous.htm>

Il vous est conseillé de vérifier sur cette carte que votre habitation est bien mentionnée. Pastille verte : ouvert à la fibre, pastille rouge : pas encore ouvert à la fibre. Le formulaire FTTH « suis-je éligible à la fibre ? » vous permet de vérifier si votre habitation est éligible. Si votre habitation n'est pas mentionnée, construction récente par exemple, veuillez en informer l'EPN.



**Autocars MONDDIA Voyages**

Z.A de gadencourt  
27120 GADENCOURT

Tél: 02 32 26 18 46  
Fax: 02 32 26 43 38

## ARTISANS - COMMERCANTS

Peut-être bientôt votre emplacement dans notre bulletin. Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie au 02 32 67 03 09



### OUVERTURE PROCHAINE D'UNE MICRO CRÈCHE « BABY VILLAGE » AU VAL-DAVID

Cette nouvelle structure, située 5 bis rue de la Mairie, remplace la Maison d'Assistantes Maternelles. Son ouverture est prévue pour fin août 2019.

L'intérieur de la crèche comporte :

- un accueil servant de vestiaire pour les enfants,
- une salle de change avec un WC enfant et un lave-mains enfant ainsi qu'un plan de change équipé d'une baignoire pour les enfants,
- une salle d'éveil comportant différents espaces pour le jeu, les activités, la lecture et le repas,
- une salle de repos pour les grands servant également de salle de motricité,
- une salle de repos pour les plus petits avec des lits à barreaux.

La crèche possède également un jardin clos, attenant, pour jouer en sécurité en plein air.

**Baby Village accueillera vos enfants de 10 semaines à 6 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**



Baby Village peut proposer un accueil uniquement le mercredi en journée complète, n'hésitez pas à vous renseigner afin de pouvoir préinscrire votre enfant dès à présent.

*Pour plus d'informations et inscrire vos enfants, contactez Jean-Christian Weiss au 06 82 56 61 16 ou contact-valdavid@baby-village.fr*

*<http://www.baby-village.fr/>*

### UNE ESTHÉTICIENNE AU VAL-DAVID



Esthéticienne diplômée (CAP et BP), Anaëlle CLÉMENT a exercé sa profession dans un institut de beauté pendant 7 ans. Installée au Val-David en septembre 2018, Anaëlle a créé sa propre entreprise « Anaëlle Esthétique » en janvier 2019.

Passionnée par son métier, elle propose des soins de beauté à votre domicile mais elle peut également vous recevoir dans ses locaux, uniquement sur rendez-vous. Les prestations proposées : la beauté des mains (manucure, vernis semi-permanent et gel), le soin complet des pieds, les soins du visage et du corps, les épilations, le maquillage... Anaëlle sera très heureuse de vous rencontrer.

*Pour plus d'informations, contactez Anaëlle CLÉMENT au 06.66.41.84.38 ou par courriel à [anaelle.esthetique27@gmail.com](mailto:anaelle.esthetique27@gmail.com). Voir également son site : <https://fr-fr.facebook.com/anaelle.esthetique.1>*



## TAILLE DES HAIES BORDANT LE DOMAINE COMMUNAL

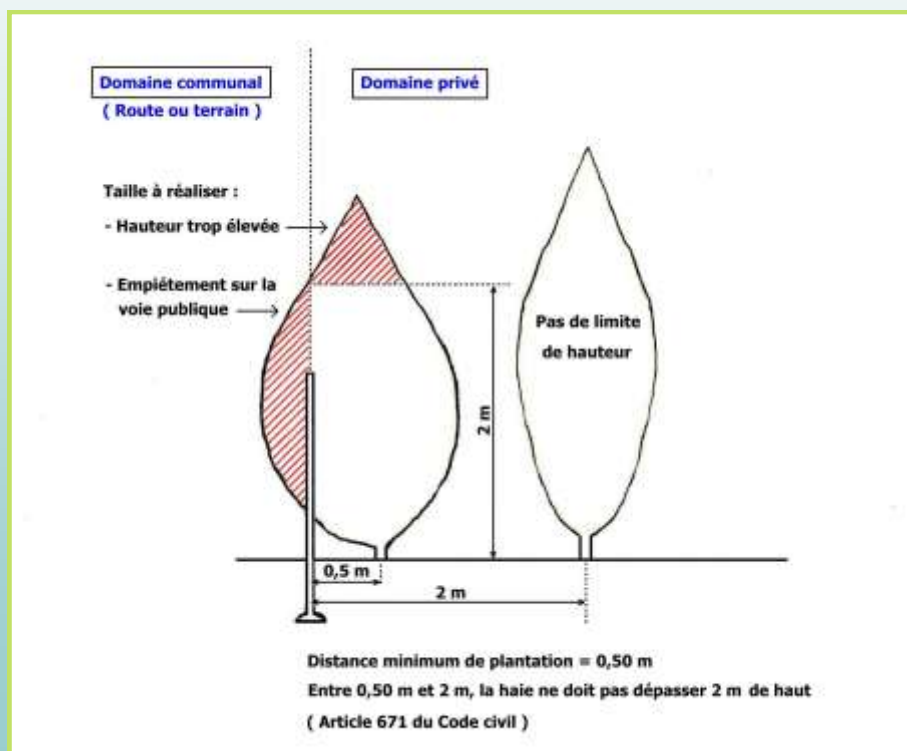
Le dessin qui accompagne cet article, résume les règles d'implantation et de taille des haies. Ces règles sont aussi valables entre deux domaines privés.

Si la majorité des haies est conforme à ces règles, il y a encore trop de haies qui empiètent sur le domaine communal. En plus, certaines gênent la circulation des piétons, particulièrement là où le trottoir est très étroit.

**Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de tailler votre haie au ras de la clôture.**

**Les arbres, plantés à moins de 2 m de la limite de propriété, ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur.**

N.B. pour les locataires : si la plantation des haies incombe au propriétaire, c'est certainement au locataire d'en assurer l'entretien donc la taille. Au besoin, parlez-en au propriétaire.



## WEEK-END ALTERNATIVES AUX PESTICIDES DU 22 AU 24 MARS 2019



Véritable succès pour la 8<sup>ème</sup> édition du week-end des alternatives aux pesticides. Le thème « Pesticides à votre santé, l'eau et l'alimentation » a mobilisé exposants et visiteurs. Un grand merci à tous les exposants et intervenants qui ont su captiver l'attention d'un public venu en nombre.

L'orchestre d'Houdan et sa chorale ont été longuement et chaudement applaudis par un public nombreux et enthousiaste.



### COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président du C.F.L.S. :	Damien CORMIER	tél. 02 32 34 74 97
Club du 3ème Age :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Animations et Fêtes :	Sylvie HENRION	tél. 06 87 42 18 03
Boulistes :	Serge GOUDEMAM	tél. 06 26 46 61 26
Théâtre : section fermée par manque de participants		
Tennis de table : section fermée par manque d'animateurs		

**BLOG DU CFLS** : <http://cfls-levaldavid.over-blog.com/>

<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	Président	Gérard GESLAND	tél. 02 32 67 06 54
<b>FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX</b>	Président	Roger PROST	tél. 02 32 67 05 14
( Football adultes et enfants à partir de 5 ans )			
<b>JUDO CLUB</b> : Judo du Cormier		Mme SOUVRE	tél. 06 03 68 78 31
<b>YOGA</b> : « Yoga à Tout'Eure »		Claire LEMEUNIER	tél. 06 22 70 88 35



### Pour que vive notre village

Vous souhaitez dynamiser notre village ou, plus simplement, vous divertir en faisant de nouvelles connaissances, alors les différentes sections du C.F.L.S. ainsi que les autres associations seront heureuses de vous accueillir à la rentrée de septembre 2019. N'hésitez pas, rejoignez-les !

### ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS - COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



C'est sous une alternance de pluie et d'éclaircie que l'association des Anciens Combattants s'est rassemblée pour l'envoi des couleurs à La Pommeraie à Cierrey puis s'est rendue sur les monuments aux morts de nos communes où des discours ont été prononcés. Nous étions peu nombreux à assister à la commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie en 1945. La capitulation du 3<sup>ème</sup> Reich allemand devant les Alliés, actée le 8 mai 1945, a marqué la fin en Europe du conflit le plus meurtrier de l'histoire. Cette commémoration rappelle à chacun son devoir de mémoire pour mieux bâtir la Paix toujours si fragile.

Le traditionnel vin d'honneur a été offert par la commune de Cierrey.

### A NOTER COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie sera organisée à partir de 11H00 à La Pommeraie à Cierrey et se poursuivra dans les différentes communes jusqu'à 12H00.

Les horaires précis seront affichés à la porte de la mairie.



### CLUB DES BOULISTES

Le club des boulistes vous invite à venir jouer, enfants et adultes. Vous serez accueillis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. La cotisation annuelle est de 20 €.

Entraînements sur le terrain municipal le mercredi après-midi à partir de 14 heures.

#### Manifestations à venir :

- Concours de pétanque à 14 heures le 14 septembre 2019
- Galette des Rois : vendredi 10 janvier 2020 à 20h30



### CLUB DU 3<sup>ème</sup> Age

Actuellement, le club comprend plus d'une quarantaine d'adhérents. La cotisation annuelle est de 15 €. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec joie. Les adhérents participent à des jeux de société ou assistent à des conférences au Centre du Vieux Poirier le premier et le troisième lundi de chaque mois à 14 h 30 (hors vacances scolaires d'été).

Une dizaine d'entre eux participe aux marches de 5 km et 10 km qui sont organisées tous les mardis et jeudis à 14 h 00 (hors vacances scolaires). Point de rendez vous devant la mairie.

Vous pouvez suivre nos activités et consulter les plannings sur notre blog: <http://cfls-levaldavid.over-blog.com>

**La sortie annuelle du club du 3<sup>ème</sup> âge s'est effectuée le mercredi 22 mai 2019 à BIOTROPICA (Val-de-Reuil).**

Vingt et une personnes avaient répondu «présent ». Le beau temps annoncé était bien au rendez-vous. Visite des 5000 m<sup>2</sup> de la serre tropicale, le matin, pour découvrir : alligators, crocodiles, piranhas, ibis rouges, raies d'Amazonie, mangoustes, paresseux, scorpions, tortues, touracos, aras, renards volants, grenouilles, crapauds, ouistitis pygmées, tatous à 3 bandes, chauves-souris, kangourous-rats, iguanes, calaos, loriquets arc-en-ciel, cacatoès, phasmes, geckos, pythons émeraude, mygales, anaconda vert et le dernier arrivé le dragon de Komodo. Pause déjeuner à LA MANGROVE, restaurant à l'intérieur de la serre. L'après-midi, visite du parc animalier de 9 hectares comprenant : le Jardin d'Asie (pandas roux, loutres, grues, carpes koi), la zone de contact avec les wallabies, le tour du lac des pélicans, avec les cigognes, la crique des Manchots, la Brousse africaine avec guépards, suricates, fennecs, porcs-épics, touracos, échasses, calaos et la mini ferme réaménagée en 2017 (chèvres naines, poules, dindons, alpagas, cochons miniatures). Bref, une excellente journée de détente.



### Bibliothèque municipale

La bibliothèque vous accueille au Centre du Vieux Poirier de 16h00 à 18h00 les mercredis suivants :

- 17 juillet 2019
- 21 août 2019
- 11 et 25 septembre 2019
- 16 octobre 2019
- 6 et 20 novembre 2019
- 4 et 18 décembre 2019



Des livres pour tous : enfants, adolescents et adultes...



### Repas dansant du 2 mars 2019

Vif succès pour cette première. Les nombreux convives ont très apprécié la décoration, les jeux de lumière, l'ambiance musicale et le très bon couscous servi. Bref, une très bonne soirée.



### Loto du 3 mars 2019

Bravo aux heureux gagnants qui ont emporté des bons d'achat de 50, 100 et 250 €, une croisière sur la Seine pour 2 personnes, un spectacle au Manège de Tilly à Évreux pour 2 personnes, une tablette digitale, une échelle télescopique, une mini serre de jardin, des places de cinéma, des places au parc à trampolines, un cuiseur vapeur, une ménagère... et bien d'autres lots.

*Prochain loto : Dimanche 17 novembre 2019*



### Thé dansant du 28 avril 2019

Comme toujours, l'ambiance était très chaleureuse pour ce thé dansant organisé par la section Animations et Fêtes du C.F.L.S. Nos fidèles danseurs venus nombreux pour se laisser emporter par un air d'accordéon de Patrick CHENU. Seule une délicieuse collation est parvenue à les extraire de la piste de danse pour reprendre leur souffle l'espace d'un instant.



### FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX (FCVE)

Siège Social : MAIRIE DU VAL DAVID

Stades : Le Vieil-Évreux / Le Val David

Club Intercommunal : Le Val David - Le Vieil-Évreux - Cierrey

A l'issue de cette saison, nous constatons que les efforts sont récompensés :

- titre de champions pour nos jeunes en catégorie U13 (15 matchs, 14 victoires)
- niveau 3 sur 10 du département pour nos jeunes en catégorie U11
- bouquet final : victoire de nos jeunes en U9 et U11 au tournoi relevé de CROTH (présence à 50% d'équipes des Yvelines dont un centre de formation).

Toutes nos félicitations aux éducateurs, à l'encadrement ainsi qu'aux jeunes pour leur sérieux et leur assiduité.

**Reprise des jeunes** (de 5 à 13 ans) : le mercredi 3 septembre 2019 à 14h00 au stade du Val David.

Les inscriptions des équipes seront en fonction des effectifs. Nous recrutons en particulier en catégorie Séniors.

**L'activité LOISIRS** (à partir de 18 ans) est reconduite pour la nouvelle saison. Reprise le 22 août 2019.

Si vous voulez faire vivre nos villages, rejoignez nous pour renforcer notre équipe dirigeante.

*Pour tous renseignements complémentaires, se renseigner en mairie ou prendre contact avec Roger PROST, président du club, au 06.15.33.41.92*



### Concert de musique classique à l'église du Val-David le 14 juin 2019



### Fête du village 2019

Domage que les Valdavidiens ne se mobilisent pas plus pour la fête de leur village





### Opération « Nettoyons la nature » le samedi 23 mars 2019

Dans le cadre du week-end « Alternati' ValDavid », nous avons proposé aux enfants et parents de l'école du Val-David de participer à l'opération « Nettoyons la nature », afin de les sensibiliser à la protection de leur environnement. Équipés de gants et de sacs-poubelle, écoliers et parents ont nettoyé les abords d'une partie du sentier Jégo. De beaux trésors ont été trouvés... Un grand merci aux enfants et parents pour leur participation.



### Sortie scolaire au Parc zoologique de Clères (jeudi 25 avril 2019)

Très belle journée ensoleillée pour cette sortie scolaire annuelle. Nos écoliers étaient tous ravis.



*Photos Rebecca Valentic*



### Représentation de cirque lors de la fête de l'école le samedi 22 juin 2019

Ce spectacle a été élaboré par tous les enfants de l'école, de la petite section maternelle au cours moyen, durant un stage d'une semaine proposé au sein même de l'école. Cette deuxième édition a sans doute révélé quelques talents voire des vocations. La matinée s'est terminée autour d'un apéritif organisé par les parents d'élèves.



### Théâtre de l'école le mercredi 26 juin 2019

Brillante performance pour les écoliers de CE2/CM1 qui ont joué la pièce « Adjugé, Vendu ! » ainsi que ceux de CM2 qui ont joué « Médusa, la sorcière du lac du Clos Martin ». Félicitations à nos jeunes talents.



### VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES OU TOUTES EAUX

La vidange de la fosse septique ou fosse toutes eaux se fait tous les 4 ans environ, lorsque le volume de boue atteint 50 % du volume de la fosse. Si on laisse les boues s'accumuler au-delà, on s'expose à l'apparition d'odeurs nauséabondes. Cette vidange fait partie des opérations d'entretien de la fosse septique comme le curage des canalisations et la maintenance des filtres plantés.

La vidange de la fosse doit être réalisée par un vidangeur agréé :

- par une entreprise spécialisée, agréée par la préfecture;
- ou par le SPANC (service public d'assainissement non collectif), dans certains cas.



*L'entreprise doit fournir une facture, qui sera présentée lors du contrôle de fonctionnement par le contrôle d'assainissement non collectif fait par le SPANC.*

Le vidangeur agréé doit remettre au propriétaire un bordereau de suivi des matières de vidanges comportant :

- son nom ou raison sociale et le nom du vidangeur,
- le numéro départemental d'agrément (avec date de validité),
- l'identification du véhicule,
- les coordonnées du propriétaire de l'installation,
- la date de la vidange,
- la désignation et la quantité des produits vidangés,
- le lieu d'élimination.



*Rappelons qu'une vidange sauvage est passible de poursuite selon l'article L.216-6 du Code de l'environnement qui prévoit une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans et jusqu'à 75 000 € d'amende.*



### Une drogue euphorisante qui ne fait pas rire

Depuis plusieurs semaines, des capsules argentées jonchent, parfois par dizaine, les rues de notre commune. Si le phénomène reste pour l'heure marginal il n'a rien d'anodin. Ces cartouches renferment en effet du **protoxyde d'azote** (N<sub>2</sub>O) utilisé comme gaz par les usagers de siphon à Chantilly mais également en médecine pour ses propriétés anesthésiques. Son usage est désormais détourné pour ses effets euphorisants, une fois inhalé par la bouche, généralement après son transfert dans un ballon de baudruche.

Le "trip" d'une vingtaine de secondes après son absorption se manifeste par une distorsion des sons, de légères hallucinations et une propension au fou rire d'où son surnom de gaz hilarant. **Les effets secondaires vont des maux de tête à un trouble de la vision en passant par des vertiges et des vomissements.**

Les cartouches sont malheureusement facilement accessibles dans les grandes surfaces, bon marché et font un "tabac" chez nos jeunes. Si rien n'interdit sa vente aux mineur(e)s ni sa consommation, l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies alerte et s'inquiète car "les consommations répétées et à intervalles trop rapprochés peuvent entraîner des troubles cardiaques graves, un risque d'asphyxie tandis que les usagers réguliers peuvent ressentir de l'anxiété, de l'agitation, des douleurs et des tremblements à l'arrêt de la consommation".

Ce phénomène, existant en France depuis deux ans, est visible dans tout le département de l'Eure depuis quelques mois.

Pour le moment, il n'existe aucun cadre légal et répressif concernant la consommation de ce gaz mais plusieurs sénateurs ont d'ores et déjà cosigné une proposition de loi en Avril pour encadrer sa vente.

L'abandon dans la rue des capsules posent également des problèmes en terme d'environnement et entraîne leur accessibilité aux plus petits enfants du village.

Alors en attendant, parents, soyez vigilants et discutez en avec vos enfants.



La commune du Val David est rattachée à la Brigade territoriale autonome de **Gendarmerie de PACY SUR EURE**.

Adresse : 1 rue René Prin, 27120 PACY SUR EURE

Téléphone : 02 32 36 00 17 - Fax : 02 32 36 70 57

Courriel : [bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H



## Fête de l'école - 22 juin 2019



Réalisation et Édition : Commune du Val-David, 3 rue de la Mairie - 27120 Le Val-David  
Directrice de la publication : Monica LEMEILLEUR, Maire      Responsable de la rédaction : Jean-Pierre TERNISIEN  
Avec la collaboration de : Lionel BRICOURT, Alain TILLARD, Auguste MORISSETTE, Elisabeth VIN et Myriam PICAT